



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/19 : Délibération complémentaire à la délibération du 9 octobre 2025 relative à une cession suite à arpentage

(Rapporteur : Le Maire)

Par suite de la délibération du 9 octobre 2025 relative à la cession par la Commune des parcelles situées dans le lotissement 'Les Résidences du Club Hippique » et conformément au document d'arpentage établi le 3 septembre 2025 sous le numéro 394 par M. Olivier CARPENTIER, géomètre expert sis 41, route de Jouy à Moulins les Metz – 57160, il est procédé à la vente des parcelles ci-après désignées à savoir :

M. et Mme CAZIER Christophe : section 38 n°138/05 pour 1a 32 ca
M. et Mme FERREIRA FREITAS DOS SANTOS Ruben : section 38 n°140/05 pour 99 ca
M. et Mme PERROT Robin : section 38 n°138/05 pour 1a 32 ca
M. et Mme CHOUFFERT Olivier : section 38 n°133/05 pour 1a 32 ca
M. PRUDENCE et Mme DURAND : section 38 n°141/05 pour 99 ca
M. DEHLINGER et Mme ROTONDELLA : section 38 n°139/05 pour 99 ca
M. et Mme SCHNEIDER Vincent : section 38 n°134/05 pour 99 ca
M. et Mme DIEDRICH David : section 38 n°135/05 pour 99 ca
M. PELLEGRINO et Mme HUBER : section 38 n°142/05 pour 1a 32 ca
M. et Mme LATERZA Stéphane : section 38 n°136/05 pour 99 ca

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la vente des parcelles citée ci-dessus
- AUTORISE le Maire à entreprendre toutes les démarches administratives liées à la vente

Approbation : 1 contre 17 pour 0 abstension

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE



Le Maire
Pierre ROSAIRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/18 : Recrutement de jeunes saisonniers

(Rapporteur : Marie-Laurence NION-COUPRIE)

Le Rapporteur rappelle au Conseil Municipal que L. 332-23 2° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité.

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels afin d'assurer une continuité de travail pendant les vacances scolaires d'été, il est proposé l'embauche de 6 jeunes âgés de 18 ans et plus, habitant la commune (3 jeunes du 6 juillet au 31 juillet 2026 et 3 jeunes du 6 août au 29 août 2026).

Après avoir entendu les explications du rapporteur, le Conseil Municipal :

APPROUVE le recrutement de 6 agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

- Ces agents assureront des fonctions d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de service de 35/35^{ème} ;
- La rémunération sera calculée par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique.

AUTORISE Monsieur le Maire à recruter des agents et à signer tous documents y afférents

Approbation : unanimité

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE



Le Maire
Pierre ROSAIRE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE**

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.
Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/17 : Délégation de signature - Transformation d'un bail commercial en bail professionnel

(Rapporteur : Jean-Luc BALTZLI)

Projet de délibération

Objet : Transformation du Bail Commercial en Bail Professionnel pour le local situé au 6 place des trois hameaux

I. Rappel et Contexte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 (pour les communes) relatif aux délibérations portant sur la gestion du domaine privé.

Vu la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986, et notamment son article 57A, relatif aux baux professionnels.

Vu le contrat de bail commercial en date du 1^{er} juillet 2023, consenti à Madame Anne-Charlotte FISCHBACH, orthophoniste et de Madame Célia Grâce Jeanne RICCHIUTI, orthophoniste, pour le local situé 6 place des trois hameaux.

Considérant que l'activité actuellement exercée par les Preneurs, Madame Anne-Charlotte FISCHBACH, orthophoniste et de Madame Célia Grâce Jeanne RICCHIUTI, orthophoniste est une activité libérale (médical) nécessitant un bail professionnel, qui ne relève plus du statut des baux commerciaux (articles L. 145-1 et suivants du Code de commerce).

Considérant l'intérêt de la commune à maintenir une activité de type : médical sur son territoire.

Considérant l'accord des Preneurs pour cette transformation et la signature d'un nouveau contrat de bail professionnel.

II. Décision et Conditions

Vu le projet de contrat de bail professionnel ci-annexé, détaillant l'ensemble des conditions, notamment :

Nature du bail : Bail professionnel (article 57A de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986).

Durée : Six années (6 ans), renouvelable par tacite reconduction.

Date d'effet : À compter du 1^{er} juillet 2026.

Loyer annuel 9600€ non assujettis à la TVA, mensualisé à 800€ auquel s'ajoute 100€ de charge.

Destination des locaux : Exclusivement à usage professionnel pour l'exercice de l'activité de libérale (médical).

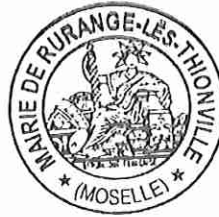
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la résiliation amiable du bail commercial initial en date du 1^{er} juillet 2023.
- APPROUVE la conclusion d'un nouveau contrat de Bail Professionnel avec Madame Anne-Charlotte FISCHBACH, orthophoniste et de Madame Célia Grâce Jeanne RICCHIUTI, orthophoniste pour le local situé 6 place des trois hameaux, dans les conditions définies dans le projet de bail annexé.
- FIXE le loyer annuel à la somme de 9600€ : Fixé à neuf mille six cents euros TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à cette transformation, et notamment le nouveau contrat de bail professionnel, ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Approbation : unanimité

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE



Le Maire
Pierre ROSAIRE





EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/16 : Budget primitif 2026

(Rapporteur : M. Le Maire)

Le Maire présente le budget primitif de l'année 2026 et propose tel qu'il est présenté, équilibré en recettes et en dépenses :

❖ **Fonctionnement** :

- Dépenses 1 576 272.18 €
- Recettes 1 576 272.18 €

❖ **Investissement** :

- Dépenses 392 758.45 €
- Recettes 392 758.45 €

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2311-1 et suivants,

Vu le budget primitif présenté aux membres du Conseil Municipal,

Considérant qu'il convient de fixer les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** le budget primitif de la commune proposé par Monsieur le Maire pour l'exercice 2026.
- **Autorise** le Maire à exécuter le budget ainsi voté et à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes

Approbation : Unanimité

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE



Le Maire
Pierre ROSAIRE



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/15 : Vote des subventions 2026 versés aux associations

(Rapporteur : M. Le Maire)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'octroyer les montants de subvention aux associations comme suit :

Association	Montant de la subvention
AMICALE DU PERSONNEL	1 430 €
ASCL	0 €
BIGOPHONES	1 500 €
COMITE DES FETES	1 500 €
DONNEURS DE SANG	500 €
HANDBALL	3 000 €
JUDO	1 800 €
SUBVENTION ECOLE ELEMENTAIRE	1 050 €
UNE ROSE UN ESPOIR	300 €
TOTAL	11 080 €

Monsieur Christophe MASSARO quitte l'assemblée lors du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- DECIDE d'allouer les subventions comme mentionné ci-dessus et seront inscrites au BP 2026, article 65748.

Approbation : 17 pour - 1 abstention – 0 contre

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE



Le Maire
Pierre ROSAIRE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE**

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

**SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie**

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/14 : Vote des tarifs périscolaire, mercredis récréatifs et ALSH 2026-2027

(Rapporteur : M. Le Maire)

Il est demandé au conseil municipal de voter les nouveaux tarifs du périscolaire, des mercredis récréatifs et ALSH pour la rentrée 2026-2027.

A l'issue d'une réunion bilan avec la PEP57, Monsieur le Maire propose les nouveaux tarifs ci-dessous comprenant l'ajout d'une nouvelle tranche pour le quotient familial.

TARIFS PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€ 11 enfants	QF de 731€ à 1200€ 17 enfants	QF de 1201€ à 1500€ 8 enfants	QF de 1501€ à 2000€ 23 enfants	QF de 2001€ à 2500€ 33 enfants	QF de 2501€ à 3000€ 11 enfants	QF de 3001€ à 3500€ 5F 9 enfants	QF 3501€ 52F 64 ENFANTS
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Matin 7h30 à 8h30	2,08	2,88	3,35	3,68	4,00	4,62	5,04	5,44
Pause Méridienne et repas	8,90	10,53	11,37	12,36	13,36	14,08	14,55	15,33
Gouter +1er créneau Rurange 16H15 à 17H30	2,86	4,47	4,96	5,59	6,09	6,58	7,28	7,86
Gouter +1er créneau Montre.16H30 à 17H45	2,86	4,47	4,96	5,59	6,09	6,58	7,28	7,86
créneau 17h30 à 18h30 Rurange	2,73	4,03	4,51	5,00	5,64	6,02	6,58	7,11
créneau 17h45 à 18h30 Montrequienne	2,08	2,88	3,50	3,98	4,45	5,04	5,88	6,35
journée complète à Rurange	16,57	21,91	24,19	26,63	29,09	31,30	33,45	35,74
journée complète à Montrequienne	15,92	20,76	23,18	25,61	27,90	30,32	32,75	34,98
Augmentation	3,07	4,83	5,47	6,15	6,83	7,45	8,05	10,34

TARIFS MERCREDIS RECREATIFS ANNEE SCOLAIRE 2026/2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€ 11 enfants	QF de 731€ à 1200€ 17 enfants	QF de 1201€ à 1500€ 8 enfants	QF de 1501€ à 2000€ 23 enfants	QF de 2001€ à 2500€ 33 enfants	QF de 2501€ à 3000€ 11 enfants	QF de 3001€ à 3500€ 5F 9 enfants	QF 3501€ 52F 64 ENFANTS
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Matin ou Après-midi sans repas	8,84	11,34	12,81	14,14	15,40	16,10	16,80	18,14
Pause Méridienne et repas	8,90	10,53	11,37	12,36	13,36	14,08	14,55	15,71
Prix demi journée	17,74	21,87	24,18	26,50	28,76	30,18	31,35	33,86
Prix journée complète	26,58	33,21	36,99	40,64	44,16	46,28	48,15	52,00
Après 17h30	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00
Augmentation	4,98	8,56	10,19	11,79	13,36	14,03	14,55	18,40

TARIFS ACCEUIL DE LOISIRS ANNEE SCOLAIRE 2026 /2027 – RURANGE et MONTREQUIENNE								
Lundi,Mardi Jeudi,Vendredi	QF inférieur à 730€ 11 enfants	QF de 731€ à 1200€ 17 enfants	QF de 1201€ à 1500€ 8 enfants	QF de 1501€ à 2000€ 23 enfants	QF de 2001€ à 2500€ 33 enfants	QF de 2501€ à 3000€ 11 enfants	QF de 3001€ à 3500€ 5F 9 enfants	QF 3501€ 52F 64 ENFANTS
	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027	prix 2027
Forfait 3 jours*	79,74	99,63	110,97	121,92	132,48	138,84	144,45	156,01
Forfait 4 jours	106,32	132,84	147,96	162,56	176,64	185,12	192,60	208,01
Forfait 5 jours	132,90	166,05	184,95	203,20	220,80	231,40	240,75	260,01
Augmentation 3 jours	14,94	25,43	30,87	35,37	40,08	42,09	43,45	55,01
Augmentation 4 jours	19,92	34,24	40,76	47,16	53,44	56,12	58,10	73,51
Augmentation 5 jours	24,90	42,80	50,95	58,95	66,80	70,15	72,75	92,01

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Fixe les tarifs du périscolaire, des mercredis récréatifs et ALSH pour la rentrée 2026-2027 comme exposé ci-dessus,
- Charge le Maire de les communiquer aux PEP57 afin de les appliquer à partir du 1er septembre 2026.

Approbation : unanimité

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE

Le Maire
Pierre ROSAIRE







EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
RURANGE-LES-THONVILLE

Conseillers élus : 19
Conseillers présents : 16
Nombre de votants : 18

SEANCE ORDINAIRE DU 23 AVRIL 2026
à 20H00 en Mairie

Sous la présidence de M. Pierre ROSAIRE, Maire

Date de la convocation : Le 16 avril 2026

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Monsieur Pierre ROSAIRE, Maire.

Présents : Jean-Luc BALTZLI, Marie-Laurence NION-COUPRIE, Rémy DEMESSE, François RASO, Marcel PINS, Danièle DOSSIN, Marie SALETTI, Hervé CHARISSOU, Corinne TOUZE, Cédric PERIQUET, Dorian CUSSET, Cindy NEUHAUSER, Christophe MASSARO, Elodie KASPRIC, Camille KESSLER

Procurations : Mylène ROVERE à Marie SALETTI- Sophie POESY à Marie-Laurence NION-COUPRIE

Absents excusés : Kaddar MADRIGAL

Secrétaire de séance : Marie-Laurence NION-COUPRIE

2026/13 : Vote des taxes foncières bâties, non bâties et taxe d'habitation

(Rapporteur : M. Le Maire)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire propose une augmentation de 1% de part communale sur chaque taxe.

VU les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- AUGMENTE les taux communaux et les FIXE comme suit :

* Taxe d'habitation	15.00 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.26 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	54.55 %

- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Approbation : unanimité

Pour extrait certifié conforme
RURANGE-LES-THONVILLE, le 23 avril 2026

Le secrétaire de séance
Marie-Laurence NION-COUPRIE



Le Maire
Pierre ROSAIRE